

VENTE IMMOBILIERE

10 % HT jusqu'à 1 000 000 euros

7 % HT entre 1 000 000 euros et 5 000 000 euros

5 % HT au delà

(honoraires minimum = 5 000 euros HT, honoraires à la charge du vendeur)

CESSION DE FONDS DE COMMERCE ET/OU DROIT AU BAIL

10 % HT du montant de la cession

(honoraires minimum = 5 000 euros HT ; Honoraires à la charge du vendeur)

LOCATION

sans pas de porte / droit d'entrée / droit au bail

(honoraires minimum = 3 000 euros HT)

15 % HT du loyer annuel HC à la charge du bailleur

15 % HT du loyer annuel HC à la charge du preneur

avec pas de porte / droit d'entrée / droit au bail

(honoraires minimum = 3 000 euros HT)

10 % HT de la période triennale HC à la charge du bailleur

10 % du pas de porte / droit d'entrée à la charge du preneur

GESTION LOCATIVE

10 % HT des montants encaissés

(Limitée à la location et perception de loyer ; Honoraires à la charge du bailleur)

Honoraires indiqués hors taxes, TVA au taux applicable de 20% en sus.

PRECISION IMPORTANTE

Le présent barème est uniquement applicable auprès des clients particuliers ayant la qualité de consommateur au sens de l'article 2-1 de la directive n°2011/83/UE et de la loi Hamon n°2014-344 du 17 mars 2014.

Pour les clients agissant en qualité de professionnel, les d'honoraires sont fixés en fonction d'une libre négociation et des usages locaux.